

SAINT PAL DE SENOUIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
03 mars 2019

Comptes de Gestion 2018 Comptes Administratifs 2018

À l'unanimité, les comptes administratifs de la Commune, des biens des Villages, du CCAS, de l'Eau et de l'Assainissement sont approuvés. Ils sont conformes aux comptes de gestion du Trésorier de la Commune.

Consultation des électeurs

OBJET DE LA CONSULTATION

DONNEZ-VOUS VOTRE ACCORD POUR QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE QUE ST PAL DE SENOUIRE QUITTE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY ET INTÈGRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT ALLIER ?

Le Conseil Municipal a souhaité consulter tous les électeurs de la Commune pour le projet de changement d'intercommunalité précisé en objet.

Le vote par correspondance est possible en utilisant le matériel fourni par la mairie.

Après cette consultation et au vu des résultats, le Conseil Municipal délibérera pour rester dans la Communauté actuelle ou demander à M. le Préfet de procéder au changement.

Consultation des électeurs, soit par correspondance en utilisant le matériel électoral (réception du vote par correspondance avant le SAMEDI 30 MARS 2019 12 heures) soit en vous présentant le jour du scrutin en mairie le DIMANCHE 31 MARS 2019 de 08 heures à 18 heures.

Une réunion publique ouverte à tous (informations et débat) et aux électeurs se déroulera le samedi 23 mars 2019 14 heures, à la salle des fêtes. Les Présidents des deux communautés sont invités. Rencontre suivie du verre de l'amitié.

Divers contact ont été pris avec Mme la Sous-Préfète, Le Sénateur Cigolotti, les présidents des deux intercommunalités, le député Vigier et la Conseillère Départementale Petit. Alain Fouillit fait les comptes rendus des diverses rencontres.

Une visite de M. le Préfet sur la commune est programmée

Eau potable : compétence Agglomération

Alain Fouillit détaille les premières demandes d'interventions des techniciens de l'Agglomération : désamorçage, immeuble écroulé sur un compteur.

Il est à noter que le Maire a dû intervenir sur le terrain pour les désamorçages quand des habitations se sont trouvées privées d'eau potable.

Si la Commune de St Pal rejoint la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier elle retrouvera la compétence et la gestion autonome sans rentrer dans un Syndicat avec des tarifs raisonnables. En restant dans la Communauté d'Agglomération il est annoncé une augmentation de X8 pour équilibrer les budgets et ne pas pénaliser les autres communes.

Convention Centre de Loisirs.

La convention de restitution du centre de loisirs pour laquelle la communauté d'agglomération demande une délibération est rejetée par le Conseil Municipal (7 voix contre). En effet les demandes de renseignements complémentaires sont restées sans réponse à ce jour...

Village d'artistes

Alain Fouillit donne lecture d'un courrier qui expose un projet de création d'un village d'artistes.

Installation au village de Serres

Une ferme est en cours d'acquisition par une SCI composée de cinq personnes pour une résidence principale. Ce groupe s'est présenté en mairie.

Entretien matériel roulant et outillage

Diverses visites sont organisées pour des interventions de contrôles et d'entretien.

Déneigement

Alain Fouillit fait le compte rendu du déneigement en détaillant les diverses interventions.

Sur la Commune les interventions ont été faites par contrat avec une exploitation agricole.

Sur le village de Le Chomet une réunion d'organisation s'est tenue avec la Mairie de Monlet. Un échange de service est étudié pour 2020. Déneigement secteur accès le Chomet (côté Monlet) : Commune de Saint Pal de Senouire / Déneigement village de la Grange : Commune de Monlet.

Fête 2019

La commune comme à l'accoutumée prend en charge le feu d'artifice. Le devis est accepté.

Salle des fêtes

Diverses demandes d'utilisation des infrastructures communales (salle des fêtes et esplanade du moulin) sont acceptées.

Rappel Site Communal

<https://www.mairie-saintpaldesenouire.fr>

Prochaines réunions

Réunion de la Commission Finance

Lundi 11 mars 2019 à 18 heures salle de la mairie

Ordre du jour :

préparation des budgets 2019.

Réunion du conseil municipal

Dimanche 31 mars à 18 heures 30 salle de la mairie après le dépouillement de la consultation des électeurs.

Ordre du jour :

Intercommunalité : suite à donner.

Réunion du conseil municipal

Lundi 08 avril à 20 heures salle de la mairie

Ordre du jour :

Budgets 2019

Questions diverses.